

PRESENTATION DE LA REGION

La Région du Nord est située entre les latitudes Nord 12°38' et 14°18' et les longitudes Ouest 1°33' et 2°55'. Elle couvre une superficie de 17 885 km², soit 6,5% du territoire national. La Région compte 04 Provinces comme indiqué sur la carte et une population totale de 1 182 770 habitants dont 629 508 femmes. Les femmes représentent 53,22% de la population. Le tableau suivant fait ressortir l'organisation administrative du territoire de la Région du Nord :

Province	Population	Nbre villages	Nbre communes	
			urbaine	rurale
Loroum	142 990	102	1	3
Passoré	322 873	204	1	8
Yatenga	547 952	409	1	12
Zoundma	168 955	104	1	4
Région	1 182 770	819	4	27

Malheureusement, cette partie du pays reste confrontée à la raréfaction des ressources naturelles et à une insuffisance subséquente des ressources alimentaires. La Région correspond au climat soudano sahélien qui est caractérisé par l'alternance de deux saisons, une longue saison sèche allant généralement d'octobre à mai et une courte saison pluvieuse allant de juin à septembre. Les précipitations y sont insuffisantes et irrégulières avec une pluviométrie annuelle de l'ordre de 600 à 750 mm. *La pyramide des problèmes montre que l'insécurité alimentaire et le manque d'emplois constituent des embûches colossales où butent à répétition les efforts inlassables des populations de la Région du Nord.* Toutefois, la mobilisation de ces populations dans le travail et la légendaire solidarité entre elles leur permettent de faire face aux effets pervers d'une telle prédisposition naturelle.

LE CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional est l'organe délibérant de la Région, Collectivité Territoriale. Les élections locales d'avril 2006 ont permis de mettre en place les 1^{er} Conseils Régionaux dans l'histoire du Burkina Faso. Le Conseil Régional du Nord a été installé le 23 juin 2006 à l'image des 12 autres Régions du pays. Il est composé de 62 Conseillers issus des 31 Communes qui compte la Région du Nord. Chacune de ces Communes y est représentée par 02 conseillers.

VOCATION DE LA REGION ET ROLE DU CONSEIL REGIONAL

La Région a vocation à être un *espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de coordination du développement.*

A ce titre, *le Conseil Régional définit les orientations en matière de développement dans la Région* conformément aux grandes orientations nationales. A cet effet :

- Il discute et adopte les plans de développement régional ;
- Il règle par ses délibérations, les affaires de la région et donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par l'Etat ou par d'autres collectivités.

Le Conseil Régional est consulté sur toutes décisions à prendre par d'autres organes et autorités, sur les questions intéressant la région ou engageant sa responsabilité

LE BUREAU DU CONSEIL REGIONAL

Les 62 conseillers élisent en leur sein un Président qui constitue l'organe exécutif de la Collectivité. Ce dernier est assisté de 02 adjoints.

Il est institué également au sein du Conseil Régional 03 commissions permanentes :

- une commission « affaires générales, sociales et culturelles » ;
- une commission « affaires économiques et financières » ;
- une commission « environnement et développement local »



Réliwendé Aboubacar SAVADOGO, 1^{er} Président du Conseil Régional du Nord. Son mandat de 05 ans qui correspond à celui de tous les membres de l'organe qu'il dirige court jusqu'en avril 2011.

Après avoir exercé les fonctions de Préfet de Département pendant 3 ans, il a assumé celles de Haut-Commissaire 10 ans durant dans plusieurs Provinces du Burkina Faso. Il a par ailleurs exercé plusieurs fonctions syndicales et associatives, et occupé des responsabilités au sein des états-majors du Congrès pour La Démocratie et le Progrès (CDP). Il a été élu Conseiller municipal dans son village,

Noodin, et Conseiller Régional au sein du Conseil Municipal de Thiou.

C'est fort de cette longue et riche expérience que monsieur SAVADOGO a eu la confiance de ses pairs pour conduire la Région du Nord dans cette dynamique de développement bien comprise de tous.

ADMINISTRATION REGIONALE (SIEGE DU CONSEIL REGIONAL)

Le Président du Conseil Régional (PCR) est le Chef de l'administration de la Collectivité Territoriale. Il est assisté dans ses fonctions administratives par un Secrétaire Général nommé par lui-même parmi les cadres supérieurs de l'administration Générale. Ce dernier peut être un agent recruté par la Région ou un agent mis à disposition ou en position de détachement par l'Etat.

A l'étape actuelle du fonctionnement du Conseil Régional, les services administratifs suivants ont été mis en place:

➤ **le Cabinet du Président du Conseil Régional (CAB)**

Il comprend 03 services qui sont le Secrétariat particulier du PCR ; le Service de la Presse et de la Communication ; le Service du Protocole.

Le Cabinet est placé sous la responsabilité d'un Directeur de Cabinet (DCAB), chargé de la Coordination des services ci-dessus énumérés, de la rédaction des actes à caractère confidentiel, des discours et toutes autres tâches à lui confiées par le PCR.

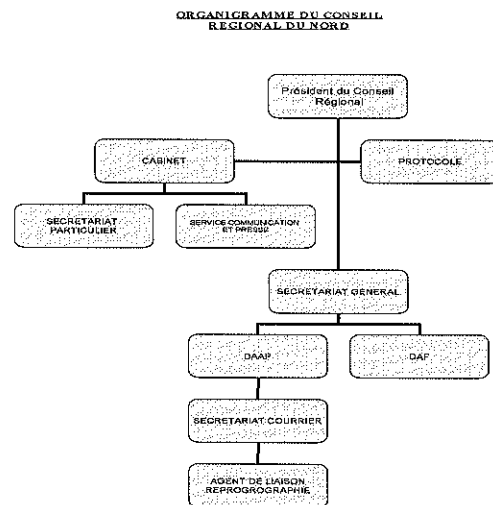
➤ **La Direction des Affaires Administratives et Politiques (DAAP)**

Placé sous la responsabilité d'un Directeur, elle est chargée du traitement du courrier ordinaire et des dossiers relatifs aux mouvements et structures associatifs et à leur suivi; de la rédaction des procès-verbaux ou des rapports de réunions, des correspondances et actes administratifs ordinaires; la gestion et le suivi des affaires politiques.

➤ **La Direction des Affaires Financières (DAF)**

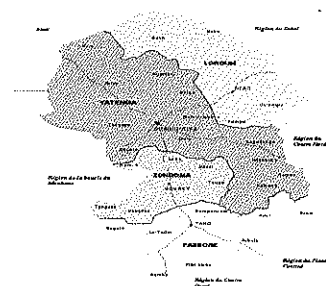
Placée sous la responsabilité d'un Directeur, la Direction des Affaires Financières s'occupe de la comptabilité matière et toutes les questions liées au budget de la collectivité.

L'ensemble des services et leur structure sont représentés dans l'organigramme ci-après :



BURKINA FASO

REGION DU NORD
(COLLECTIVITE TERRITORIALE)



REGION DU NORD :
Un espace économique et un cadre d'aménagement, de planification et de Coordination du développement.



*Mission conduite par le **Conseil***

Régional ; l'organe délibérant
de la Collectivité.

BP : 160 OUAHIGOUYA

TEL. : (00226) 40 55 33 12

E-MAIL : cr-nord@fasonet.bf